

BEAUMARCHAIS - MAGISTRAT

Par Stéphane LAPEIRE, membre titulaire

Nous sommes en 1763.

Beaumarchais n'ayant pu obtenir la charge de Grand Maître des Eaux et Forêts, achète celle de Lieutenant Général des Chasses « Au bailliage de la Capitainerie de la Varenne du Louvre ».

Il faut rappeler qu'à partir de François 1^{er}, les rois de France se sont arrogés le droit exclusif de chasse sur un certain nombre de circonscriptions territoriales appelées grugeries, puis plus tard, capitaineries.

La première ordonnance date de 1515 ; d'autres suivront. Elles consacrent le droit de chasse exclusif du roi sur toute l'étendue des capitaineries.

La réglementation était stricte.

Dans un rayon de 2 lieues autour de la chasse, les habitants ne pouvaient :

- détenir aucune arme ou instrument de chasse,
- et il leur était interdit d'apporter, sans autorisation préalable, toute modification immobilière pouvant gêner la chasse.

Des officiers et agents voyers avaient vocation de constater les infractions.

Les sanctions édictées iront en s'alourdissant, notamment sous Henri IV.

Pour faire respecter cette réglementation, les rois vont créer des juridictions : les bailliages des capitaineries, appelées aussi « Tribunal conservateur des plaisirs du roi », ce qui est plus explicite.

Ces juridictions sont à la fois :

- répressives : proches de nos actuels tribunaux correctionnels,
- et administratives, car après enquête, ce sont elles qui autorisent les modifications des immeubles.

L'appel relevait du conseil privé du roi.

Ces juridictions étaient très impopulaires. A l'époque de Beaumarchais, il n'en restait que 7.

La Capitainerie du Louvre avait été créée en 1597. Elle avait autorité sur un rayon de 12 à 15 lieues autour de Paris : de Fontenaibleau à Saint-Germain et de Rambouillet à Compiègne.

A l'époque qui nous intéresse, son président, le Capitaine Bailli, était le Duc de Vallières.

Comme il n'assistait que très peu aux audiences, c'est en fait Beaumarchais qui les présidait. Il était assisté de 2 lieutenants, d'un lieutenant de courte robe. Il existait également des sous-lieutenants.

Les audiences se tenaient au « Vieux Louvre » le mardi, deux fois par mois.

Dans ses nouvelles fonctions, Beaumarchais va alterner des périodes d'intense activité et de très longues absences.

La première audience présidée par Beaumarchais s'est déroulée le 11 octobre 1763.

Il faut imaginer le décor de l'acte III du Mariage de Figaro.

Beaumarchais fait une entrée solennelle et avec beaucoup de sérieux, écoute les doléances des plaignants et les explications des prévenus.

Les affaires venant ce jour-là sont assez simples :

- un troupeau de moutons s'est repu dans une luzerne interdite,
- un charroi a coupé à travers les terres réservées à la chasse,
- une quarantaine de séminaristes ont rabattu des lièvres à coup de pierres, et surpris par un garde, l'ont invectivé en le traitant « d'As de Pique ».

Pendant plusieurs mois, il préside toutes les audiences.

Il y fait preuve d'impartialité. Il n'hésite pas à condamner le Prince de Conti qui avait fait abattre un mur sans autorisation pour faciliter le passage de ses équipages.

Il manifeste également un esprit novateur.

S'étant aperçu que nombre de contraventions étaient dues à l'ignorance des délinquants, il envisagea de faire un code de la chasse. Il rédigea finalement « un règlement » où il regroupa tous les textes épars.

Il le fait approuver par ses collègues en chambre du Conseil et afficher dans les paroisses des 9 cantons de la Capitainerie.

Cette période de zèle ne va pas durer.

Le mardi 11 avril 1764, il préside comme à l'ordinaire son audience, et renvoie à quinzaine les affaires, sans savoir qu'il ne les jugera jamais.

C'est qu'une de ses sœurs, Lisette, qui vivait à Madrid, était fiancée depuis plusieurs années à un nommé Clavajo.

Ce dernier demande sa main à son père, et l'obtient. Mais au dernier moment, alors que le jour du mariage est fixé, il se dérobe.

L'honneur de la famille est en jeu. Lisette fait appel à son frère.

Si l'on en croit Beaumarchais, il se précipite à Madrid. Dans le 4^e mémoire de l'affaire Goësman, il écrit « Je pars et vais jour et nuit à Madrid ».

En réalité, il attendra deux mois pour se mettre en route et voyagera par petites étapes.

Arrivé à Madrid, il règle l'affaire en trois semaines, après, il est vrai, de multiples péripéties.

Mais il ne rentre pas à Paris.

En effet, le financier Joseph Paris-Duverney est en négociation depuis un certain temps avec le gouvernement espagnol. Il veut obtenir la fourniture générale des esclaves noirs aux colonies du « nouveau monde ».

Les discussions traînent en longueur.

La présence à Madrid d'un mandataire apparaît nécessaire. Ce sera Beaumarchais qui est son associé et auquel il confie 200 000 livres.

Et puis, élément non négligeable, Beaumarchais est devenu à Madrid, l'amant d'une très jolie femme, la marquise de Sainte-Croix.

A Paris, à la Capitainerie du Louvre, ses collègues commencent à trouver le temps long.

Il avait annoncé une absence de 2 mois; elle durera un peu plus d'un an.

Le Duc de Vallières l'avait remplacé et les audiences avaient été tenues, mais les requêtes en chambre du conseil n'avaient pas été traitées.

L'une d'elle était cependant urgente.

Il s'agissait de celle des Frères Letellier, chargés de la construction de la nouvelle église Sainte Geneviève (l'actuel Panthéon).

Ces entrepreneurs demandaient en vain l'ouverture d'une carrière. La construction de l'église en sera retardée de près d'un an.

De retour à Paris, Beaumarchais reprend ses activités : Indulgent pour les délinquants primaires, sévère pour les récidivistes et les receleurs.

Beaumarchais - Magistrat

Il n'hésite pas à condamner des nobles et donne raison à des messieurs en conflit avec des agents voyers.

Le 6 mars 1766, Beaumarchais n'apparaît pas au tribunal, sans s'être fait décommandé.

On patiente, on s'informe, et on apprend que Beaumarchais est retenu pour injures et rébellion au bureau du Commissaire Chenu.

L'histoire est la suivante :

Beaumarchais avait pour laquais un superbe noir, Lucas, esclave évadé de la Martinique. Son propriétaire ayant porté plainte, il était recherché par la police.

Ce matin-là, Beaumarchais se rend à l'audience, lorsque des exempts arrêtent le carrosse et s'emparent de Lucas qui se débat.

Beaumarchais intervient, injurie les policiers et cherche à libérer son valet à coups de canne. Tout le monde est emmené au commissariat.

C'était grave pour Beaumarchais car il risquait la révocation, mais l'affaire sera étouffée.

Le pauvre Lucas, lui, sera ramené à la Martinique et comme son maître ne le réclamait plus, il y sera vendu pour payer les frais du voyage.

Beaumarchais reprend la présidence des audiences, et va à nouveau prendre des initiatives.

Avec son règlement intérieur, il avait voulu faire de la prévention en faisant connaître aux justiciables les prohibitions qui leur étaient imposées.

Maintenant, il veut vérifier la véracité des déclarations des gardes qui ont tout intérêt à verbaliser, puisqu'ils perçoivent une part de l'amende.

Il consulte, fait des recherches de jurisprudence et trouve deux sentences de bailliage qui lui révèlent une ancienne coutume : celle des « Assises ».

Plusieurs fois par an, le capitaine bailli ou son premier lieutenant, tiennent audience sur place et en plein air, avec auditions des témoins.

Beaumarchais tiendra ainsi plusieurs audiences foraines en 1767, la dernière au mois de décembre, puis n'y pensera plus.

A partir de 1769, il se fait plus rare aux audiences. Il reste des mois entiers sans paraître au Vieux Louvre. C'est qu'il n'habite plus Paris en permanence.

Avec Paris Duverney, il a acheté par adjudication une partie de la forêt de Chinon et il en dirige l'exploitation.

Beaumarchais - Magistrat

Ce qui est plus grave que ses absences, c'est qu'en qualité de juge de la chasse, il lui était interdit de se porter adjudicataire d'un domaine de la couronne. Il va donc le faire sous le faux nom de Lesueur qui était celui d'un de ses valets.

L'exploitation terminée, Beaumarchais rentre à Paris et reprend le cours de ses fonctions de magistrat.

Aux audiences, les affaires se succèdent avec une certaine monotonie : braconnage, rébellion envers les gardes, vagabondage de chien, constructions sans autorisation...

Mais, le 11 février 1773, un incident va perturber l'audience.

Le duc de Chaulmes était le protecteur d'une jeune actrice M^{elle} Ménard, qui avait la prétention de tenir salon. C'est dans ce cadre que le Duc lui présenta Beaumarchais.

Le duc était d'un tempérament jaloux. Il eut rapidement des soupçons.

Le 11 février, eut-il une preuve supplémentaire, toujours est-il qu'il se précipita dans l'alcôve de M^{elle} Ménard en criant qu'il allait tuer Beaumarchais.

Il se présenta au Vieux Louvre à l'instant même où l'audience commençait.

Il alla droit au président et le pria de sortir.

Beaumarchais resta digne et l'invita à se calmer, lui faisant comprendre que le moindre outrage à magistrat dans l'exercice de ses fonctions serait grave.

L'audience fut longue, et Beaumarchais ne fit rien pour l'abrégé.

Le duc finit par se lasser et quitta la salle d'audience. Finalement, les deux hommes se retrouvèrent à la porte du Vieux Louvre.

Il y eut un échange de salut hautain, et le duc fit comprendre à Beaumarchais que l'heure était venue de se couper la gorge.

Mais les deux protagonistes n'ayant pas les épées adéquates, et le Comte de la Tour du Pin n'ayant pas voulu organiser le duel, ils se rendirent chez Beaumarchais pour s'expliquer et y dîner.

Les explications furent longues et se terminèrent pas des échanges de coups.

Soudain, le duc se calma pour une raison très simple : il avait faim. Il se mit à table.

Le duc étant repu, le pugilat recommença. Il sera interrompu par le lieutenant de police Chenu qui dresse procès-verbal.

L'incident fit grand bruit. Les deux protagonistes furent renvoyés devant le « Tribunal du Point d'Honneur » composé des maréchaux de France.

Cette juridiction était chargée de régler les litiges entre gentilhommes.

Beaumarchais - Magistrat

Le tribunal, estimant que les torts étaient à la charge du duc, l'envoya en prison à Vincennes.

Beaumarchais sortit blanchi, mais une lettre de cachet contresignée par le Ministre de la maison du Roi, le plaça en détention à la prison à Fort l'Evêque, celle-là même où les personnes condamnées par la capitainerie du Louvre purgeaient leur peine.

A ce stade de ma communication, je dois évoquer 2 procès soutenus par Beaumarchais, dans la mesure où ils ont eu des répercussions sur sa carrière ; et cela m'oblige, pour des raisons de clarté à un léger retour en arrière.

Il s'agit :

- du procès de La Blache qui durera 7 ans,
- et de celui de Goësman qui en est une conséquence.

Quelques mois avant sa mort, Paris Duverney avait réglé ses comptes financiers avec Beaumarchais. Il en résultait pour ce dernier une créance de 15 000 livres et l'obtention d'un prêt sans intérêts de 75 000 livres.

Dans le même temps, Paris Duverney qui n'avait pas d'enfant, institua comme héritier un de ses neveux, le Comte de La Blache, contrairement aux conseils de Beaumarchais.

La Blache l'apprit et en conçut à son encontre une implacable rancune qu'il exprimait ainsi « Je hais Beaumarchais comme un amant aime sa maîtresse ».

Après le décès de Paris Duverney, La Blache refusa de payer, soutenant que l'arrêté de compte était un faux.

Le 15 octobre 1771, La Blache saisit en annulation de l'arrêté des comptes, une juridiction appelée « Requête de l'Hôtel ». C'était une juridiction particulière faite pour juger les magistrats et les officiers de la maison du Roi.

Le 22 février 1792, le tribunal débouta le comte de La Blache et accorda des dommages et intérêts à Beaumarchais.

La Blache fit appel devant le Parlement qui était alors le « Parlement Maupeou ».

L'affaire était sur le point d'être jugée, lorsque Beaumarchais fut enfermé à la prison de Fort l'Evêque.

Il y apprit que son adversaire avait profité de sa détention pour rendre visite au conseiller rapporteur M. Goësman.

Beaumarchais, sous la conduite d'un agent de police, obtint la permission de se rendre lui aussi chez le conseiller rapporteur, mais Goësman refusa de le recevoir.

Sorti de Fort l'Evêque, Beaumarchais parvint à entrer en relation avec l'épouse de Goësman. Celle-ci lui obtint une audience, moyennant 1 000 livres.

Beaumarchais - Magistrat

Il fut convenu qu'au cas d'échec, cette somme serait restituée.

L'audience fut obtenue, mais Beaumarchais comprit très vite qu'il n'avait rien à espérer.

Une seconde demande d'audience fut refusée, bien qu'il ait remis cette fois une montre sertie de diamants et 15 louis pour le secrétaire du mari.

Le 6 avril 1773, le Parlement infirma la décision de première instance. Le Comte de La Blache lança aussitôt une nuée d'huissiers sur les biens de son adversaire.

M^{me} Goësman rendit les 1 000 livres et la montre, mais refusa de restituer les 15 louis.

Le mari apprit la chose et porta plainte pour tentative de corruption et calomnie.

Beaumarchais se défendit avec beaucoup de talent. Il fit publier 4 mémoires étincelants d'esprit et de verve, mettant de son côté les nombreux opposants au Parlement Maupeou.

Cette plainte de Goësman était des plus maladroites : la participation de son épouse devenant certaine :

- ou celle-ci avait trompé Beaumarchais en faisant état d'un pouvoir qu'elle n'avait pas,
- ou elle devenait complice d'une tentative de corruption.

En toute hypothèse, la plainte aboutit au renvoi de Beaumarchais et de M^{me} Goësman devant une juridiction pénale.

Finalement, le Parlement condamna les deux prévenus au blâme, ordonna la laceration des 4 mémoires de Beaumarchais, et la restitution des 15 louis.

Cela peut paraître clément, mais le blâme était à l'époque une peine infamante, correspondant à notre ancienne dégradation civique.

Ce qui entraînait pour Beaumarchais la suspension immédiate de ses fonctions de magistrat jusqu'à une éventuelle réhabilitation.

Beaumarchais cherchera par tous les moyens à obtenir cette réhabilitation.

Il acceptera de délicates missions pour le compte de Louis XV, puis de Louis XVI, pour récupérer des libelles à Londres et il négociera également avec le Chevalier d'Eon pour reprendre possession de documents détenus par celui-ci.

Fort du succès de ses missions, Beaumarchais commence les procédures nécessaires à sa réhabilitation. Elle sera prononcée le 6 septembre 1776 par la Grande Chambre et celle des Tournelles, réunies en audience plénière.

Beaumarchais est ainsi rétabli dans ses fonctions de magistrat.

Reste le procès contre le Comte de La Blache.

Beaumarchais - Magistrat

L'arrêt d'avril 1773 sera cassé par le Grand Conseil et l'affaire renvoyée devant le Parlement d'Aix-en-Provence.

L'arrêt sera rendu le 2 juillet 1778.

Beaumarchais triomphe. Il rentre en possession de ses biens et obtient 12 000 livres de dommages et intérêts.

Réhabilité, rendu à ses fonctions, on pouvait s'attendre à un retour rapide à la Capitainerie.

Il n'en fut rien, car il était absorbé par une autre tâche, l'aide aux « Insurgents » d'Amérique.

C'est seulement à la fin de l'année 1780, que Beaumarchais fera sa rentrée au Vieux Louvre.

En 1785, va se produire à la Capitainerie, l'incident relatif au « droit de bougies ».

Tout nouveau magistrat, au moment de son installation, offrait à ses collègues et aux greffiers, des paquets de bougies.

Trouvant cet usage puéril, Beaumarchais, toujours animé de son esprit de réforme, fit décider en chambre du conseil, que les bougies seraient remplacées par des médailles d'argent frappées du coin de la Capitainerie.

Mais Beaumarchais fit alors admettre que lui-même toucherait, non pas une, mais deux médailles, qu'il soit présent ou absent.

Le 4 février 1785, sachant Beaumarchais absent, Davy de Cussais, lieutenant de courte robe, convoqua ses collègues pour faire abolir ce privilège.

Prudemment, ces derniers renvoyèrent la décision à quinzaine. Ce jour-là, Beaumarchais était présent et la proposition fut rejetée.

Alors que le calme était revenu dans la juridiction, l'on apprit que sur lettre de cachet de Louis XVI, Beaumarchais venait d'être écroué à la prison Saint Lazare.

C'était une maison de correction pour les « sauvageons » de l'époque.

On ne les maternait pas. Dès leur arrivée, pour les mettre dans l'ambiance, ils étaient immédiatement fouettés. Beaumarchais semble avoir échappé à cette « formalité d'écrou. »

La cause de cette détention était la suivante : le Roi jouait aux cartes avec Marie-Antoinette, lorsque le Duc de Provence le rejoignit et le persuada qu'une allusion de Beaumarchais aux « lions et tigres » qu'il avait dû vaincre pour faire jouer le Mariage de Figaro, le concernait ainsi que ses ministres.

Séance tenante, le Roi rédigea une lettre de cachet sur la carte à jouer qu'il avait en main. C'était un « sept de pique ».

Beaumarchais n'apparaît pas avoir été maltraité.

Gudin raconte que lui rendant visite, il l'a trouvé dans sa chambre, devant un grand feu, avec un domestique pour le servir.

Beaumarchais - Magistrat

Très vite, Louis XVI le fera libérer.

Très humilié, Beaumarchais veut donner sa démission. Le brouillon de la lettre a été retrouvé, mais contrairement à ce que pensait Lomelie, la lettre ne semble pas avoir été envoyée.

Jusqu'en 1788, Beaumarchais est absent du Vieux Louvre.
Mais cette fois encore, il revient.

Il constate que la manière de juger a changé. Les peines sont plus douces.

Le 13 janvier 1789, Beaumarchais est à son poste. Il condamne quelques braconniers.

Le 28 avril, il ne juge qu'un seul prévenu, un garde-chasse.

La dernière audience de la Capitainerie aura lieu le 4 août, mais ce n'est pas Beaumarchais qui la préside.

Dans la nuit, l'Assemblée Nationale votera l'abolition des privilèges.

La question des « plaisirs du roi » n'était pas réglée pour autant, car le roi pouvait continuer à chasser en qualité de propriétaire des terres de la couronne.

Le roi chassera une dernière fois le 5 octobre. La chasse sera interrompue par l'annonce de la marche des femmes vers Versailles.

Le sort de la Capitainerie sera réglé de fait, par la réquisition de la salle d'audience le 31 octobre 1789.

Beaumarchais se rend au Louvre, assisté de son greffier. Il fait classer les dossiers et dresse procès-verbal de la clôture des travaux.

Quel regard porter sur le magistrat Beaumarchais ?

Si l'on excepte son absentéisme et son affairisme pas toujours légal, Beaumarchais est pour son siècle un magistrat très moderne.

Il fait preuve d'un esprit novateur.

Il n'hésite pas à faire de la prévention.

Il redoute l'erreur judiciaire à une époque où la présomption de culpabilité est la règle.

C'est un juge impartial pour les justiciables, indifférent à la qualité des personnes poursuivies.

Il s'attache davantage au fond qu'à la forme. C'est l'anti-Bridoisson du Mariage de Figaro.